

# TCMTB-1030

## MICROBICIDE LIQUIDE CONCENTRÉ

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 19729  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE:**

2-(Thiocyanométhylthio) benzothiazole ..... 30% (par poids)

**AVERTISSEMENT**



**POISON**



**CORROSIVE**

**IRRITANT POUR LA PEAU; SENSIBILISANT CUTANÉ.  
DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

CONTENU NET: Litres; kilogrammes

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Le produit est toxique pour les poissons. Tenir éloigné des lacs, ruisseaux ou étangs. Ne pas contaminer l'eau ou la nourriture pour humains ou animaux, lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Laboratoires Buckman du Canada ltée**  
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, (Québec) J7V 5V5

**TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:**  
**1-450-424-4404**

## **MODE D'EMPLOI**

TCMTB-1030 est pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement. Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de microbicides industriels homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **PRÉCAUTIONS**

### **DANGER EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Nocif si ingéré. Peut être nocif si absorbé par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Durant la manipulation du concentré, il faut porter des gants de caoutchouc, lunettes à coques et des vêtements de protection. Cause des dommages aux yeux. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut causer des réactions allergiques chez quelques personnes. Maintenir le contenant fermé lorsque non-utilisé. Utiliser seulement dans les endroits bien ventilés.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer des systèmes aquatiques par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Le bois traité ne doit pas être utilisé dans la construction de contenants pour la nourriture, d'entrepôts de nourriture et d'installations destinés à la culture de nourriture (maisons à champignons).

## **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Avis au médecin: La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'ingestion du produit pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Éviter l'alcool.

## **ÉLIMINATION**

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.